

**Syndicat CGT des Territoriaux de  
Château-Thierry et de ses environs**

Z-I rue de la plaine

BP 20287

Station d'Épuration Pierre Lemret

02400 Château-Thierry

Email : [cgt.fpt02400@gmail.com](mailto:cgt.fpt02400@gmail.com)

Blog : <http://cgtfptsudaisne.canalblog.com/>

Tel : 06.03.82.49.43

LE SERVICE PUBLIC territorial  
C'EST UN bien PUBLIC



**ELECTION COMITE TECHNIQUE/CHSCT  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
LA REGION DE CHATEAU THIERRY**

Mesdames, Messieurs

Au mois d'avril dans la semaine du 10 au 14 avril 2017 vous serez appelés à aller voter pour élire les représentants du personnel au Comité Technique de la CARCT.

Ce vote est important, car les personnes qui vous représenteront seront élues jusque fin 2018 date de renouvellement de ces instances.

**Rôle et attribution du CT (Comité Technique).**

**Il est obligatoirement consulté sur les questions relatives :**

- A l'organisation et au fonctionnement des services;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels;
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents;
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle;
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail;
- Aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

**Donnent lieu également à un avis du CT :**

- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle (entretien professionnel)
- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- La fixation du taux de promotion au titre de l'avancement de grade et de l'avancement à l'échelon spécial
- Les modalités de dématérialisation des dossiers individuels

**Le CT est informé des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois**

**Le CT reçoit communication de rapports :**

- Sur l'état de la collectivité et établissement (tous les 2 ans), indiquant les moyens budgétaires, effectifs, bilans d'accès à la formation des agents contractuels...
- Sur l'état des agents mis à disposition
- Sur le déroulement des contrats d'apprentissage
- Sur la création d'emplois permanents à temps non complets
- Sur l'emploi des travailleurs handicapés
- Sur l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale
- Du rapport annuel (bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail)

# Role et attributions du CHSCT

## Compétence

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dispose d'une compétence et de pouvoir étendus.

## Missions et attributions

Le CHSCT a pour missions de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le CHSCT a pour attributions de :

- procéder à l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail des travailleurs de la collectivité et de l'établissement ; l'analyse des risques doit inclure l'exposition des femmes enceintes et celle des agents à des facteurs de pénibilité.
- contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative utile, notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel ;
- suggérer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité ; coopérer à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veiller à leur mise en œuvre.

La collectivité a pris une délibération afin de maintenir le paritarisme numérique et de fonctionnement. Celle-ci a aussi à fixée le nombre de membres représentants titulaires à 5 et 5 suppléants.

**Le résultat de ce scrutin déterminera votre pouvoir d'intervention. Faire respecter les droits existants et gagner de nouvelles garanties collectives, sont les préoccupations majeures de la CGT.**

**Vous voulez jouer un rôle, intervenir sur les décisions à venir qui vous concerneront et faire partie de la liste portée par la CGT,**

Veillez contacter rapidement avant le 15 mars le 06.03.82.49.43 ou par email : [cgt.fpt02400@gmail.com](mailto:cgt.fpt02400@gmail.com)

Nous vous donnerons tous les indications et les documents de candidatures à remplir.



## JE REJOINS LA CGT !

NOM..... Prénom

..... Adresse

.....

☎ ..... 💻 ..... @ .....

Collectivité employeur

.....

Grade .....

Signature :